



BON DE PARTICIPATION à MIEL VERT

2024

Du vendredi 05 au dimanche 14 janvier 2024

À retourner impérativement avant le 23 novembre 2023

ZONE COMMERCIALE

M/Mme :

.....

en qualité de :

ou nom de la société :
.....

Né.e le : à :

Adresse :

Tel Fixe 0262 Portable : 069

Mail :

Activité :

N°SIRET :Code APE :

L'exposant accepte d'être contacté par le service animation/événement du Tampon :

Si OUI, *par SMS* *par mail* *NON*

2022: N° de stand ou emplacement obtenu

superficie occupée en m²

2024 : superficie demandée..... en m²

Votre activité nécessite -t-elle un raccordement électrique : OUI NON

Envisagez-vous de procéder à la cuisson d'aliments sur place par :

θ une plaque électrique θ une friteuse électrique

θ un équipement à gaz θ une friteuse à gaz

θ autres types d'équipements (indiquer lequel)

Nombre d'appareils envisagés :

Si **OUI**, indiquer la puissance électrique :

CRITERES pour la zone commerciale

- variété et adaptation de l'offre tarifaire à tout public **5 points** OUI NON

- Nature et qualité des produits proposés, lesquelles **3 points**

.....
.....

de démonstrations et animations,lesquelles :

origine des produits

- L'expérience professionnelle, participation à d'autres manifestations, lesquelles **1 point**:

.....
.....
.....

- Déchets générés par l'activité **1 point** : OUI NON

Je soussigné(e).....atteste sur l' honneur être en règle vis à vis de la législation du travail et d' autres part vis à vis des assurances en cours.

Fait à.....,

le

.....
2023

Signature du demandeur

Horaire de Miel Vert 2024:

Vendredi 5 et vendredi 12 janvier de 09h00 à 22h30.

Mercredi 10, samedi 06 et samedi 13 de 09h00 à 22h30.

Dimanche 7 et dimanche 14 de 09h00 à 20h30.

Lundi 8, mardi 9, jeudi 11 de 09h00 à 20h30

OBLIGATOIRE

**Dossier complet (Bon de participation + critères + pièces demandées
à retourner par :**

mail : mielvert.animation@mairie-tampon.fr

OU

où sur place

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

1/ Photocopie de la pièce d'identité valide du demandeur (carte d'identité recto/verso, passeport, carte de séjour ...)

2/ Justificatif d'adresse **de moins de trois mois** (factures d'eau, EDF...)

Attestation d'hébergement sur l'honneur signée et datée, et la photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant le demandeur

3/ L'inscription au Registre de Commerce ou Répertoire des métiers **de moins de trois mois, valable pendant la manifestation**. Les documents administratifs nécessaires (K/BIS; SIRET ...) devront être parfaitement lisibles et être au nom du demandeur

4/ **Attestation d'assurance** en cours de validité, valable pendant la manifestation « responsabilité civile » pour l'exploitant (matériel...)

5/ Pour les marchands ambulants : **photocopie conforme** de la carte de commerçant non sédentaire à jour, recto / verso.

6/ Pour les vendeurs de produits alimentaires, attestation de formation à l'hygiène alimentaire (se référer à la Chambre des Métiers) et attestation de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. (Direction des Services Vétérinaires)

7/ Pour les exploitants d'attractions foraines :

- attestation de contrôle de conformité du matériel **de moins de trois ans pour les manèges de catégorie 1 ou 2, et de moins d'un an pour les catégories 3 ou 4**, K/bis de moins de trois mois (au nom du demandeur) la vignette de l'attestation de contrôle de conformité. **Les manèges du type Swing Surfer sont interdits**
- **Photo (couleur) du manège pour appréciation de l'esthétique**

8/ un RIB

Pour information : La date pour le règlement vous sera communiquée ultérieurement. Le paiement se fera auprès de Monsieur Le Régisseur de Miel Vert soit :

- en espèces (300 € maximum)
- par carte bancaire
- par chèque certifié à l'ordre du Régisseur de Miel Vert, celui-ci doit être soit certifié par la banque, soit délivré par la banque elle-même
- par virement

Les informations recueillies sur ce bon de participation sont enregistrées dans un fichier informatisé par « responsable du traitement » pour le suivi administratif de cette demande d'emplacement, la communication sur l'événement. Elles sont conservées jusqu'au 31 décembre 2024 et sont destinées aux services suivants de la Mairie du Tampon : Animations/événements, Sponsoring, Communication, Finances/contrôle de gestion, Gestions de courriers et la Reprographie

Conformément la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : Mairie du Tampon - Service animations/événements – 256 rue Hubert Delisle – CS 32117 - 97831LE TAMPON

Signature

IMPORTANT

Les dossiers qui parviennent après le 23 novembre 2023 seront analysés et suivant les places restantes pourront être étudiées pour suite à donner